

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
NGAOUNDERE 1<sup>er</sup>

SECRETARIAT GENERAL

BP : NGAOUNDERE



ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE 1<sup>st</sup>  
SUBDIVISIONAL COUNCIL

SECRETARY GENERAL

P.O. Box: NGAOUNDERE

## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

Portant publication des résultats des Avis d'Appel d'offre N°08, 09, 11/AC/CAN1/CIPM du 22 MAI 2025 relatif aux Travaux ci-dessous énumérés, dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1<sup>er</sup>

### Financement BIP – EXERCICE 2025

Le Maire (**Maitre d'ouvrage délégué**) de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1<sup>er</sup> communique :

Les entreprises dont les noms suivent sont par Décision N°005/AC/CAN1/SG du 07 JUIL 2025 2025 déclarées attributaires des marchés relatifs aux Avis d'Appel d'offre pour les montants et délais ci-après :

N°	ATTRIBUTAIRES	PROJETS	MONTANT DU MARCHE TTC	MONTANT DU MARCHE HT	DELAI D'EXECUTION
1	Ets BINKOLA	Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle de BUKINA (lot1), dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 <sup>er</sup>	7 999 976	6 708 575	TROIS (03) Mois
2	Ets E. GE. TRA	Travaux de réhabilitation du centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF),	10 000 000	8 385 744	TROIS (03) Mois
3	Ets SYG	Travaux de réhabilitation du centre de santé intégré de BOUMDJERE, dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 <sup>er</sup>	6 999 975	5 870 000	TROIS (03) Mois
4	Ets HOUSTON	Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle de WAKWA (lot2), dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 <sup>er</sup>	8 000 000	6 708 595	TROIS (03) Mois

Ngaoundéré, le 07 JUIL 2025

Le Maire,



*Ibrahima Saya*  
Maire de la Commune d'Arrondissement  
de Ngaoundéré 1<sup>er</sup>

*Vu  
Noté  
2025*

## REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
NGAOUNDERE 1<sup>er</sup>

SECRETARIAT GENERAL

BP : NGAOUNDERE



## ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE 1<sup>st</sup>  
SUBDIVISIONAL COUNCIL

SECRETARY GENERAL

P.O. Box: NGAOUNDERE

Vu *SYG*  
10/07  
2025

DÉCISION MUNICIPALE N° **005** /DM/ SG/CAN 1<sup>er</sup> PORTANT ATTRIBUTION DE CERTAINS MARCHES,  
DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE 1<sup>er</sup>

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1<sup>er</sup>

- Vu la Constitution ;  
 Vu la Loi N°2018 /011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
 Vu la Loi N°2018 /012 du 11 Juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la Loi N° 2018 /022 du 11 Décembre 2018 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;  
 Vu le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu le décret N° 2018/36643 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
 Vu l'arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018, portant création des Commissions Internes de passation des marchés publics auprès des Communautés, Communes et Communes d'Arrondissement ;  
 Vu l'Arrêté N° 00386/MINDEVEL du 27 avril 2020 constatant l'élection de Monsieur YAYA IBRAHIMA en qualité de Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1<sup>er</sup> ;  
 Vu la décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;  
 Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Vu la Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; les Textes Généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 aout 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;  
 Vu Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2025  
 Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 30 juin 2025.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Les entreprise suivantes sont adjudicataires pour exécuter les activités ci - dessous énumérées conformément au tableau :

N°	ATTRIBUTAIRES	PROJETS	MONTANT DU MARCHE TTC	MONTANT DU MARCHE HT	DELAI D'EXECUTION
1	Ets BINKOLA	Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle de BUKINA (lot1), dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 <sup>er</sup>	7 999 976	6 708 575	TROIS (03) Mois
2	Ets E. GE. TRA	Travaux de réhabilitation du centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF),	10 000 000	8 385 744	TROIS (03) Mois
3	Ets SYG	Travaux de réhabilitation du centre de santé intégré de BOUMDJERE, dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 <sup>er</sup>	6 999 975	5 870 000	TROIS (03) Mois

4	Ets HOUSTON	Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle de WAKWA (lot2), dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 <sup>er</sup>	8 000 000	6 708 595	TROIS (03) Mois
---	-------------	---	-----------	-----------	--------------------

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ngaoundéré, le 07 JUIL 2025  
**LE MAIRE**

**AMPLIATIONS :**

- ARMP;
- CPM/CAN1;
- JDM/AD;
- PDT CIPM/CAN1<sup>ER</sup>
- INTERESSES;
- CHRONO/ARCHIVES.

